

CC. Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur. Interpellation de P. DEBRY, Conseiller communal, relative au suivi des dossiers « Quartiers verts » et à la réorganisation des services communaux.

GR. Toepassing van het artikel 51 van de reglement van inwendige orde. Interpellatie van P. DEBRY, gemeenteraadslid, aangaande de uitvoering van de dossiers "Groene Wijken" et de herorganiserings van de gemeentelijke diensten.

P. DEBRY donne lecture du texte suivant :

P. DEBRY geeft lezing van de volgende tekst :

J'ai été interpellé par un habitant qui s'est dit consterné par le contact qu'il a eu récemment avec l'administration communale.

Ayant introduit un projet « Quartiers verts », cette personne a reçu un courrier à l'en-tête « Cadre de vie – Espaces verts » lui signifiant que son projet avait été retenu et qu'une prime lui était attribuée. Elle remplit immédiatement le formulaire d'engagement et va le déposer dans la boîte du service avenue Wybran.

Sans nouvelle de la commune après deux semaines, elle tente de reprendre contact téléphoniquement au numéro du service (02/523.45.54) pour savoir si son courrier avait bien été réceptionné et quand elle toucherait la prime promise. Elle n'eut jamais de réponse : il semble que plus personne ne décroche ce téléphone.

Finalement, elle se décide d'appeler le « correspondant » inscrit sur le courrier lui signifiant que son projet était retenu, signalé comme « chef de division » du service.

A son grand étonnement, ladite chef de division déclara qu'elle n'était pas au courant de l'affaire, ni de ce courrier portant pourtant son nom comme « correspondant ».

Elle expliqua alors qu'il y avait eu une vaste réorganisation des services depuis le 1^{er} mai visant à créer un service « aménagement » et un service « entretien ». Elle rajouta que cette réforme émanait de quatre échevins et avait été réalisée contre l'avis des services, que le transfert des dossiers n'avait pas été fait de manière correcte et qu'elle avait découvert six cents e-mails non lus. Elle utilisa même le mot « sabotage ». Elle confirma que personne ne répondait plus au numéro du service.

Ce témoignage pour le moins interpellant m'amène à vous poser les questions suivantes : Les premières concernent le suivi des dossiers « Quartiers verts » : quel service gère actuellement ces dossiers ? Le suivi des dossiers a-t-il été effectué ? Dans quels délais les porteurs de projets recevront-ils les primes ? Comment expliquer que la responsable du service ne soit pas au courant de courriers portant son nom comme « correspondant ». Les suivantes concernent la réorganisation des services : pouvez-vous nous expliquer les principes de celle-ci et les motivations qui vous ont guidé ?

Pouvez-vous confirmer ce qui ressemble à une gigantesque désorganisation pour ne pas dire un dysfonctionnement ?

Que comptez-vous faire pour y mettre fin ?

Monsieur l'Échevin AKOUZ constate dans les documents qu'il y a effectivement une erreur de numéro de téléphone. Le bon numéro est le 02/526.21.45. Oui, le dossier cité par P. DEBRY est géré par le service "Aménagement", qui est opérationnel depuis le 1er mai courant, suite à un changement structurel. Le Service des "Espaces verts" se présente maintenant sous la forme d'un département "Espaces verts - Transports et Propreté" (Madame l'Échevine ROEX), ce qui représente de l'entretien ; et le service des "Aménagement - Travaux publics" (Monsieur l'Échevin AKOUZ) qui gère les dossiers d'aménagement de l'espace public. Un comité a été mis sur pied en présence des divers

chefs de division, ainsi que les deux échevins concernés.

Quant aux questions posées par P. DEBRY, Monsieur l'Échevin AKOUZ ne parlerait pas de sabotage mais bien de dysfonctionnement dus à la refonte du service et les changements importants qu'il a connu. Il propose d'organiser une section réunie en septembre qui permettra de présenter en détails le fonctionnement de la nouvelle structure des services et de répondre à la plupart des questions de cette interpellation. Il peut déjà répondre à P. DEBRY que les primes sont en cours d'être versées. Il y a effectivement eu des difficultés quant à un dossier bien spécifique. La passation de gestion entre deux services a été un peu perturbée.

P. DEBRY est étonné par le fait que le service "Aménagement" gère les "Quartiers verts", or la personne de contact est la chef de Division "Entretien".

Monsieur l'Échevin AKOUZ répond que c'est pour cette raison qu'il ne citera pas de noms. La personne gérant ce dossier est toujours dans le service, situé avenue Wybran et non pas à la chaussée de Mons, et travaille sous l'autorité du directeur des "Travaux publics". Concrètement, le Collège souhaite une cohérence entre les services des échevins ROEX et AKOUZ. Suite à une réflexion, cette enveloppe de quartier devrait être gérée par la "Maison de la Participation" mais il reste à voir comment sera structuré le processus des enveloppes.

P. DEBRY en conclut que le nom indiqué sur le courrier est donc une erreur.

Monsieur l'Échevin AKOUZ confirme que c'est bien une erreur.
